

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
TENUE À L'ÉCOLE SECONDAIRE RIVE-NORD
LE 16 SEPTEMBRE 2025 À 19 H 00
À LA MÉDIATHÈQUE**

Présences :

Direction :

- Karine Pronovost, directrice
- Caroline Machabée, directrice de niveau 3^e, 4^e, 5^e secondaire régulier
- François Huchette, directeur de niveau 3^e, 4^e, 5^e secondaire PEI, PPP-FP et PO4

Parents :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| • Mme Marie-Claude Gadbois | • Mme Florel Mondésir |
| • M. Lessead Jaziri | • M. Yoan Piché |
| • Mme Patricia Pagé | • M. Marc Berger |
| • Mme Chantal Azor | • Mme Isabelle Couture |
| • Mme Valérie Morency | • Mme Martine Vincent |
| • M. Jn Baptiste Mondesir Esther | • Mme Lina Maria Quiceno |
| • M. Denis Cirnat | • M. Ivan Dario Salazar |
| • Mme Nathalie Alexandre | • Mme Sheilla Mujinga |

1. Ouverture de l'assemblée et mot de la directrice

Madame Karine Pronovost, directrice de l'école Rive-Nord, souhaite la bienvenue à l'ensemble des parents et les remercie de leur présence. Il est 19h07. Les membres des directions adjointes ainsi que les membres du CÉ se présentent à tour de rôle.

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

*Il est proposé par **Madame Karine Pronovost**, directrice, de nommer Madame Michèle Fournier à titre de secrétaire d'assemblée. Madame Fournier accepte.*

Adopté
Résolution n° CÉ 25-26/01

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 16 septembre 2025

Madame Pronovost enchaîne en présentant l'ordre du jour, ce dernier ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Madame Valérie Morency, D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté
Résolution no CÉ 25-26/02

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2024

Madame Pronovost présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Madame Marie-Claude Gadbois, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024 tel que présenté.

Adopté
Résolution n° CÉ 25-26/03

5. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents

La directrice, Madame Pronovost, mentionne que le principal rôle du conseil d'établissement est de représenter l'ensemble des besoins des élèves de tous les programmes offerts par l'école. Tout au long de l'année scolaire, les membres du conseil d'établissement sont appelés à être consultés ou encore à procéder à des consultations auprès des élèves. Ils sont également sollicités pour adopter ou approuver la légitimité de différents dossiers (budget, grille-matières, sorties éducatives, factures élève, etc.) ou encore à accepter certaines actions reliées à d'autres types de dossiers (activités de financement, projet, etc.).

6. Conseil d'établissement

6.1. Présentation du rapport annuel de l'année scolaire 2024-2025

Madame Marie-Claude Gadbois, présidente du CÉ pour l'année 2024-2025, et Madame Pronovost énumèrent les différents dossiers auxquels les membres du conseil doivent se prononcer en cours d'années. Tous les dossiers traités y sont inscrits ainsi que toutes les dates et numéros des résolutions se rattachant aux sujets adoptés.

6.2. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

Madame Pronovost explique le processus afin de constituer le conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

6.2.1. Nombre de postes en élections :

Madame Pronovost informe qu'il y a 3 postes de disponibles pour des mandats de 2 ans chacun. Des postes de membres substitués sont également disponibles.

6.2.2. Modalités d'élection :

La directrice informe des modalités d'élection. Chaque parent désirant être membre du conseil d'établissement peut présenter sa propre candidature ou encore, proposer un parent présent à la rencontre. Elle précise que Madame Caroline Machabée et Monsieur François Huchette feront le décompte des bulletins de vote.

6.2.3. Mise en candidature :

Elle précise que Mesdames Gadbois, Couture et Alexandre sont encore membres actives au sein du CÉ puisque leur mandat se termine en juin 2026. Elle invite les parents désirant siéger au conseil d'établissement à poser leur candidature et à se présenter.

*Madame Gadbois propose Madame Valérie Morency, laquelle accepte;
Madame Patricia Pagé se propose à titre de candidate
Monsieur Lessead Jaziri se propose à titre de candidat
Monsieur Marc Berger se propose à titre de candidat
Madame Martine Vincent se propose à titre de candidate
Madame Lina Maria Quiceno se propose à titre de candidate*

Adopté
Résolution n° CÉ 25-26/04

6.2.4. Élection des représentants des parents

La direction procède à un vote secret. Sont élus :

- *Monsieur Marc Berger (membre – mandat de 2 ans)*
- *Madame Lina Maria Quiceno (membre – mandat de 2 ans)*
- *Madame Martine Vincent (membre – mandat de 2 ans)*
- *Madame Patricia Pagé (membre substitut – mandat de 1 an)*
- *Madame Valérie Morency (membre substitut – mandat de 1 an)*
- *Monsieur Lessead Jaziri (membre substitut – mandat de 1 an)*

Adopté (19h37)
Résolution n° CÉ 25-26/05

7. Comité de parents

Madame Pronovost poursuit en informant l'assistance du rôle et des fonctions du Comité de parents. Elle précise que les représentants de chaque école (un représentant par CÉ et un substitut (facultatif)) se retrouvent entre eux une fois par mois pour recevoir l'information supplémentaire et partager des idées, des expériences. Ces derniers sont également consultés par le centre de services sur divers sujets. L'implication du membre du CÉ au sein du comité

de parents permet d'avoir une vision globale des écoles du CSSMI et ainsi mieux connaître les enjeux. Le comité peut donc soumettre ses recommandations concernant différents dossiers.

7.1. Présentation du bilan de l'année scolaire 2024-2025

Madame Pronovost invite Madame Nathalie Alexandre à faire un bref résumé des activités au sein du comité de parents. Madame Alexandre mentionne que les rencontres se tiennent une fois par mois au Centre de services scolaire et que ces dernières sont très intéressantes et constructives. Elles offrent une meilleure compréhension du monde de l'éducation. Elle invite les parents présents à s'impliquer au sein de ce comité.

7.2. Élection d'un représentant et d'un substitut pour le Comité de parents du CSSMI

- *Madame Lina Maria Quiceno pose sa candidature au poste de représentante*
- *Madame Nathalie Alexandre pose sa candidature au poste de substitut*

Adopté (19h38)
Résolution n° CÉ 25-26/06

8. Organisme de participation des parents (OPP)

Faisant suite aux informations fournies par les membres de la direction ainsi que par des membres actifs au sein du CÉ de l'an dernier, il est convenu à l'unanimité qu'un OPP n'a pas besoin d'être formé à notre école. Les parents qui souhaitent faire du bénévolat peuvent donner leur nom et, s'il y a lieu, la direction pourrait les contacter au besoin.

Adopté (19h41)
Résolution n° CÉ 25-26/07

9. Période de questions

Aucun parent présent à la rencontre n'a de question à poser

10. Levée de l'assemblée

Il est convenu à l'unanimité que la première rencontre du conseil d'établissement 2025-2026 se tiendra le mardi 14 octobre 2025 à 19h00. Le calendrier des rencontres pour l'année sera alors élaboré et soumis au vote.

Madame Pronovost conclut que l'ordre du jour a été écoulé. Elle remercie tous les parents présents à l'assemblée générale et souligne l'importance de leur implication.

*Il est proposé par **Madame Isabelle Couture**, de lever la séance à 19h47.*

Adopté
Résolution n° CÉ 25-26/08